

notre dite cité de *Montréal*, samedi, le treizième jour d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce dixième jour de septembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
DU
Canada. } ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos

chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le treizième jour d'octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dixième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au treizième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, lundi, le dix-neuvième jour de novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation du 10 octobre, continuant le parlement au 19 novembre 1849.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce dixième jour d'octobre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit